

MAITRISER LES FONDAMENTAUX EN DROIT SOCIAL DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF, IDENTIFIER LES PRINCIPAUX PIEGES ET PREVENIR LES RISQUES

Contexte

L'avalanche de textes légaux, réglementaires et conventionnels à laquelle s'ajoute la jurisprudence rend l'application du droit du travail compliquée pour les employeurs. Cette formation revient sur les notions fondamentales en droit du travail nécessaires à la gestion des ressources humaines.

Objectifs

- Maîtriser les bases essentielles du droit du travail
- Connaître les différents types de contrats de travail
- Lister les mentions devant impérativement y figurer
- Dresser un panorama des cas de rupture possibles

Programme

classe virtuelle (6 heures)

séquences asynchrones (travail personnel estimé 4 heures)

■ Les sources du droit du travail

- La hiérarchie des normes
- Les conventions collectives du secteur SMS
- Le régime juridique des conventions collectives

■ L'embauche et les contrats de travail

- Les formalités liées à l'embauche
- La période d'essai
- Le contrat à durée indéterminée (CDI)
- Le contrat à durée déterminée (CDD)

■ La durée du travail

- Les différents temps de travail
- Les durées maximales de travail, la pause, l'amplitude
- Les heures supplémentaires et les heures complémentaires

■ La rupture du contrat de travail

- Le licenciement
- La démission
- La rupture conventionnelle
- Le départ et la mise à la retraite
- La fin du CDD

Parcours de formation mutualisé,

en partenariat avec :



Date(s) et lieu :

13, 15 et 20 septembre – 3 x2h soit 6 h Classe virtuelle + 4 heures estimées de travail asynchrone

Durée :

10 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 500 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines, responsables du personnel
Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Charlotte MILLET,
Juristes en droit Social à l'Uriopss Hauts de France

Présentation

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 7 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.